

Paris, le 17 juillet 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le mardi 18 juillet 2006, à l'occasion du 60ème festival d'Avignon, Claudy LEBRETON, Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF) et Francis PEDUZZI, Président du SYNDEAC, signeront une convention pour le développement départemental du spectacle vivant dite *convention des 102* .

Au moment où le ministère de la Culture et de la Communication célèbre « 60 années de décentralisation » alors que ses capacités financières - et donc celles de l'Etat - sont insuffisantes pour insuffler une nouvelle politique nécessaire et attendue, la *convention des 102* représente indéniablement **une étape politique importante**.

Elle officialise une réalité : les départements s'impliquent dans le spectacle vivant. C'est la première fois qu'une organisation syndicale comme le SYNDEAC, principal employeur du spectacle vivant, qui regroupe près de 300 entreprises artistiques et culturelles subventionnées, et l'ADF, association d'élus chargée de représenter les 102 départements de France auprès des pouvoirs publics, contractualisent pour traiter de sujets comme la place et le rôle de la création et sa diffusion.

C'est aussi la première fois que ces deux organisations s'engagent sur l'emploi dans le spectacle vivant, secteur fortement touché par la précarité.

Dans un esprit de négociation respectueux de chacune des parties contractantes, les Présidents Claudy LEBRETON et Francis PEDUZZI ont exprimé leur satisfaction de conclure cet accord. Le SYNDEAC et l'ADF disposent désormais d'un socle pour renforcer et clarifier leurs actions dans ces différents domaines tout en prévoyant d'organiser la concertation et le dialogue entre les professionnels et les représentants des départements.

Contacts presse :

Fanny Vial – SYNDEAC – 06 60 81 38 57

Valérie Bonnet – Assemblée des Départements de France – 06 76 73 64 01